

Thème : Violences intrafamiliales et contrôle coercitif : une nouvelle approche de la compréhension des violences intrafamiliales

Date : Vendredi 23 mai 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Saumur

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau** : 2

Objectif :

- Permettre l'acquisition d'outils et de réflexes pour faciliter l'accueil, l'accompagnement et la défense des clients(es) victimes de violences intrafamiliales dans le cadre de l'exercice professionnel de l'avocat.

Méthodes mobilisées :

Programme :

Présentations de différents thèmes :

- Exposés des signes cliniques du syndrome post-traumatique des personnes victimes de violence intra familiales
- Exposé des notions du contrôle coercitif sur la base des travaux de Madame Andreea GRUEV-VINTILA

Moyens pédagogiques : Support vidéo d'exposés de professionnels sur les signes cliniques et power point sur le contrôle coercitif

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Françoise ARTUR, Avocate honoraire, Ancienne Bâtonnière.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau » Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.